

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHERMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

062-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

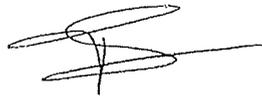
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à 16 voix pour,**  
**et 1 voix contre (Christian MAURIO),**

- **DESIGNE** Mme Sophie TOURNADRE pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_062\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**063-2024 – ATTRIBUTION MARCHÉ « PREPARATION ET FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE »**

M. le Maire rappelle qu'une procédure MAPA a été engagée pour la préparation et la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration du Groupe Scolaire La Fayette.  
Une offre a été déposée dans les délais.

Au vu de cette offre, conforme au cahier des charges, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ce marché à la société SOLANID & CO, dont le siège social se trouve à Riom-es-Montagnes 15400, qui propose les tarifs suivants :

- repas école maternelle : 4.46 €
- repas école élémentaire : 4.65 €
- repas adulte : 5.11 €

Vu le budget communal,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- DECIDE d'attribuer le marché de préparation et de fourniture de repas en liaison froide pour la restauration du Groupe Scolaire La Fayette à la société SOLANID & CO, 13 Boulevard Sarrazins 15400 RIOM-ES-MONTAGNES, avec les tarifs suivants :

- repas école maternelle : 4.46 €
- repas école élémentaire : 4.65 €
- repas adulte : 5.11 €

- DIT que la dépense sera inscrite au budget communal

- AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

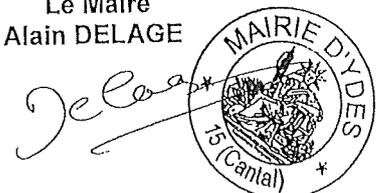
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024,

Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_063\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**064-2024 – ATTRIBUTION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

M. le Maire rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt concernant l'installation d'une recharge pour véhicules électriques a été lancé.

Une seule offre a été reçue dans les délais.

Au vu de cette proposition, conforme au cahier des charges, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer cet appel à manifestation d'intérêt à la Société City FMET (1/3 Place de la Berline 93287 SAINT DENIS), filiale de la Société SPIE City Networks.

La société SPIE propose le versement d'une redevance variable, sur les KWh qui dépasseraient 200 000 KWh/an pour la station (soit environ plus de 2 000 véhicules par an), à raison d'1 centime d'euros /KWh. A cet effet, elle a réalisé une simulation qui, selon la Société SPIE, projette le versement de cette redevance à partir de 2030.

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Par 16 Voix Pour,  
Et 1 Voix Contre (M. Christian MAURIO)

- DECIDE d'attribuer l'appel à manifestation d'intérêt à la Société City FMET, 1/3 Place de la Berline 93287 SAINT-DENIS, concernant l'installation d'une recharge pour véhicules électriques.

- DIT que cette installation sera réalisée sur le parking du Crédit Agricole, cadastré AO 753 et AO 236, et situé 35 Avenue Roger Besse, à Ydes,

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024,

Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_064\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

065-2024 – CHEMINEMENT PIETONS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la commune souhaite créer un cheminement piétons sécurisé pour l'accès au Collège de Ydes,  
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 50 432.20 € H.T.,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour la création d'un cheminement piétons pour l'accès au Collège de Ydes,

- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

<b>Montant total H.T. des travaux</b>	<b>50 432.20 €</b>
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	20 173.00 €
Amendes de Police 2024	7 500.00 €
Autofinancement	22 759.20 €

- **DIT** que ces travaux seront entrepris à partir du 29 juillet 2024,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024,

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAI  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_065\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**066-2024 – RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,  
Considérant que ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité,  
Considérant que M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération,  
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 624 067.67 € H.T.,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique et la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,
- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

<b>Montant total H.T. des travaux</b>	<b>624 067.67 €</b>
Fonds Vert (40 %)	249 627.08 €
D.S.I.L. (20 %)	124 813.53 €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Région)	100 000.00 €
Autofinancement	146 627.06 €
- **DIT** que ces travaux seront entrepris à partir du 18 Novembre 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE M  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_066\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**067-2024 – RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (CONTRAT REGION)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,  
Considérant que ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité,  
Considérant que M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération,  
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 624 067.67 € H.T.,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Région, pour la rénovation énergétique et la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,

- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

<b>Montant total H.T. des travaux</b>	<b>624 067.67 €</b>
Fonds Vert (40 %)	249 627.08 €
D.S.I.L. (20 %)	124 813.53 €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Région)	100 000.00 €
Autofinancement	146 627.06 €

- **DIT** que ces travaux seront entrepris à partir du 18 Novembre 2024,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_067\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**068-2024 -- AVENANT A LA LOCATION DE L'UNITE PARKINSON D'YDES**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'un avenant à la convention de location de l'Unité Parkinson d'Ydes signée le 16 décembre 2011 avec la Commune d'Ydes, a été transmis par le Centre Hospitalier de Mauriac.

Il est rappelé, dans cet avenant, que le Centre Hospitalier de Mauriac n'exploite plus l'Unité Parkinson et que l'établissement résilie la convention avec effet immédiat. De ce fait, les engagements réciproques des parties signataires prennent fin.

En contrepartie de cette résiliation, le Centre Hospitalier de Mauriac versera à la Commune d'Ydes une indemnité de sortie de 1 504 750 €. Cette somme permettra le financement intégral des locaux de l'UPY et de son équipement. La Commune d'Ydes n'aura ainsi aucun reste à charge.

Cette indemnité de sortie fera l'objet au préalable d'un versement par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes du Centre Hospitalier de Mauriac. Elle sera versée immédiatement à réception des fonds en provenance de l'Agence Régionale de Santé, par le Centre Hospitalier de Mauriac à la Commune d'Ydes, et au plus tard le 31 décembre 2024.

Enfin, le Centre Hospitalier de Mauriac procèdera, avant restitution des locaux, à l'enlèvement de l'équipement mobilier et médical.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant tel que présenté et joint à la présente délibération, et qui résilie la convention de location de l'Unité Parkinson d'Ydes signée le 16 décembre 2011 entre la Commune d'Ydes et le Centre Hospitalier de Mauriac.
- **DIT** que le Centre Hospitalier de Mauriac versera à la Commune d'Ydes une indemnité de sortie de 1 504 750 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_068\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

069-2024 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT  
« ANCIENNE PHARMACIE DE LA MINE » EN LOGEMENTS « PASSERELLES »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes envisage de transformer le bâtiment « ancienne Pharmacie de la Mine », situé au 26 Rue du Docteur Basset, à Ydes, pour un usage futur de logements « passerelles ».

M. David CHASTAIN, Architecte au 28 Rue du Docteur Basset à Ydes, a transmis une proposition d'honoraires de 45 022.50 € H.T. pour effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de cette opération.

M. le Maire propose d'approuver cette proposition d'honoraires.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la proposition d'honoraires de M. David CHASTAIN, Architecte à Ydes, afin d'effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transformation du bâtiment « ancienne Pharmacie de la Mine », situé au 26 Rue du Docteur Basset à Ydes, pour un usage futur de logements « passerelles »,

- **DIT** que la proposition d'honoraires de M. David CHASTAIN s'élève à 45 022.50 € H.T.,

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-211502653-DEL\_069\_2024-DE

AGEDI

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAc

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**070-2024 – LANCEMENT DE L'OPERATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF YDES-CENTRE / SECTEUR 2 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif d'Ydes-Centre ont été réalisés sur le secteur collège (secteur S1A).

Pour 2024, il convient de lancer la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement collectif sur les secteurs suivants : Allée de la Gravière / Rue Arsène Vermeuouze (S3), Rue de la Gare (S12A), Avenue de la Libération / Rue Jean Cinié (S2), Voie verte (S2/S36), Rue et Impasse de la Sumène (S8), Rue de la Sumène (S9), Rues et Impasses Blaise Pascal / du 11 Novembre / du Docteur Basset (S6).

Le Cabinet ALTEREO a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Dans le cadre des études préalables à la réalisation de ces travaux, une enquête parcellaire de l'ensemble des installations d'assainissement privé a été menée, fin février 2024, par le Cabinet ALTEREO. Ces enquêtes consistent à identifier les réseaux d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les informations récoltées permettront de définir les travaux à réaliser en domaine public et en domaine privé.

La procédure d'appel d'offres doit être lancée fin juillet 2024, avec un retour des offres début septembre 2024 et un démarrage des travaux courant octobre 2024.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer cette opération et de solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- DECIDE** de lancer l'opération des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif d'Ydes-Centre / Secteur 2 et **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE pour cette opération ;
- DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIAc  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-211502653-DEL\_070\_2024-DE

AGEDI

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

071-2024 -- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL MERCREDI AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que trois tarifs pour l'accueil périscolaire (Garderie matin-soir et/ou aide aux devoirs), soumis au quotient familial, sont appliqués comme suit :

QF < 800 : 1 €/heure  
801 < QF < 1 400 : 1.10 €/heure  
QF > 1 401 : 1.20 €/heure

Cependant, la tarification à l'heure avec le ¼ heure offert entre 17h et 17h15 s'avère très compliquée à facturer.

Afin de simplifier le comptage des heures, la facturation et d'offrir un service proche du besoin des familles, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs indiqués ci-dessus et de facturer le temps réel d'accueil consommé.

Quant à l'accueil du Mercredi, il est proposé de ne pas changer les tarifs suivants :

Quotients Familiaux	½ journée sans repas	½ journée avec repas ou journée entière sans repas	Journée entière avec repas
QF < 800	4 €	5.80 €	8.50 €
801 < QF < 1 400	6 €	8.10 €	14 €
QF > 1 401	8 €	11.20 €	17.50 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

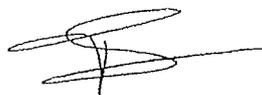
- MAINTIENT les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024 tels qu'ils sont indiqués ci-dessus pour la garderie (matin-soir et/ou aide aux devoirs) ainsi que pour le mercredi,

- DIT que le temps réel d'accueil consommé pour la garderie (matin-soir et/ou aide aux devoirs) sera facturé aux familles,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_071\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

072-2024 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET RENOUELEMENT DE LA TARIFICATION SOCIALE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 59-2021 du 30 juillet 2021, le Conseil Municipal a mis en place une tarification sociale au 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée de 3 ans, et ce, afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € le repas. A cet effet, l'Etat versait une subvention à la Commune d'Ydes de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins par repas. Ainsi, la grille tarifaire était la suivante :

Quotient familial (QF)	Tarif repas/enfant
QF < 1 250	Ecole maternelle : 1 € Ecole élémentaire : 1 €
1 251 < QF < 2 000	Ecole maternelle : 3.25 € Ecole élémentaire : 3.55 €
QF > 2 001	Ecole maternelle : 3.30 € Ecole élémentaire : 3.60 €

M. le Maire propose de reconduire cette tarification sociale, en maintenant la grille des quotients familiaux. Cependant, compte tenu de la hausse des tarifs proposés par les Halles Solanid, attributaire du marché « restauration scolaire », il propose d'appliquer les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

Quotient familial (QF)	Tarif repas/enfant
QF < 1 250	Ecole maternelle : 1 € Ecole élémentaire : 1 €
1 251 < QF < 2 000	Ecole maternelle : 3.35 € Ecole élémentaire : 3.65 €
QF > 2 001	Ecole maternelle : 3.40 € Ecole élémentaire : 3.70 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

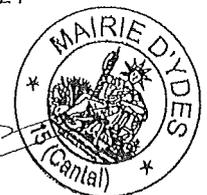
- APPROUVE le renouvellement de la tarification sociale au 1<sup>er</sup> septembre 2024, afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € le repas,
  - FIXE les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2024 tels qu'ils sont indiqués ci-dessus pour la restauration scolaire, en maintenant la grille des quotients familiaux,
  - AUTORISE le Maire à signer la convention triennale à intervenir avec l'ASP et tous les documents pour poursuivre en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat de 3 € par repas facturé à 1 €/repas au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles
- Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_072\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

073-2024 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL ASSURE AU GROUPE SCOLAIRE LA FAYETTE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024

M. le Maire indique à l'Assemblée que suite aux nouveaux tarifs de la Cantine et de l'Accueil Périscolaire, il convient de modifier le règlement municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette, distribué, chaque année, aux familles.

Après lecture de ce document par M. le Maire,

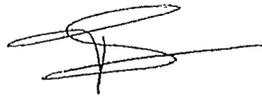
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **MODIFIE** le règlement du service municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette pour l'année tel que présenté et joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce règlement et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



République Française  
Liberté -- Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etalent excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

074-2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant la nécessité de supprimer deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet, en raison du l'avancement de grade de deux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2024,

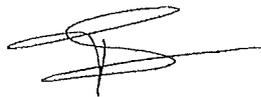
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **SUPPRIME** deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :
  - Filière : technique
  - Cadre d'emploi : Catégorie C
  - Grade : Adjoint Technique Territorial : ancien effectif : 7  
nouvel effectif : 5
- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

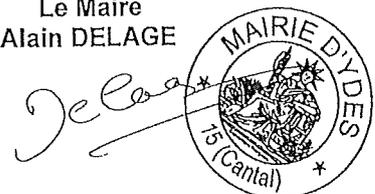
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-211502653-DEL\_074\_2024-DE

A G E D I



République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

Pouvoirs : Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**076-2024 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAÎTRISE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu le Budget,  
Vu le tableau des emplois et ses effectifs,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'Agent de Maîtrise,

M. le Maire propose à l'Assemblée, dans le cadre d'une promotion interne, la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour effectuer l'entretien du Stade, la gestion les états des lieux des salles communales, la vérification des bornes incendie et défibrillateurs semi-automatiques, et le contrôle des aires de jeux de la Commune d'Ydes,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- **ADOPTE** ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

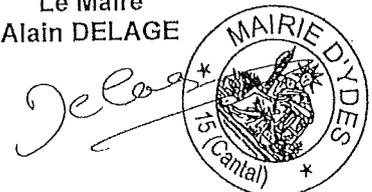
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MA  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :  
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024  
Date de réception de l'AR: 23/07/2024  
015-211502653-DEL\_076\_2024-DE  
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
15 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

**Étaient présents :** Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

**Étaient excusés :** Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME

**Pouvoirs :** Clotilde JUILLARD à Gisèle TERNAT, Céline BOSSARD à Sophie TOURNADRE, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Sophie TOURNADRE est désignée Secrétaire de séance.

**077-2024 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant l'avancement de grade d'un agent, Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, suite à une promotion interne au poste d'Agent de Maîtrise,

Il convient de créer un poste supplémentaire d'Agent de Maîtrise à temps complet.

L'agent sera alors affecté à son nouveau grade au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- **CRÉE** un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

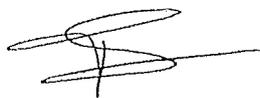
Grade : Agent de Maîtrise : ancien effectif : 1  
nouvel effectif : 2

- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

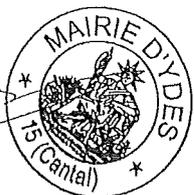
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
A Ydes, le 22 Juillet 2024

La Secrétaire de Séance  
Sophie TOURNADRE



Le Maire  
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR  
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif co  
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

015-211502653-DEL\_077\_2024-DE

A G E D I